

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

Présents : FROMANT Gilbert, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, WURTH Nadia, MAZERAND Laurence, CHARTON Carine, FISCHER Jean-Marie, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, WILHELM Bruno, LEININGER André, JAECK Raymond,

Excusés : SIFFERT Francis, JUNGSMANN Frédéric,

La séance est ouverte à 20 heures.

Objet : Approbation du procès – verbal de la séance du 15 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 15 mars 2016, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

Objet : Travaux de viabilisation du lotissement «Les Jardins» :
Attribution et autorisation de signature du marché à procédure adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Jardins » a fait l'objet d'une publication dans les journaux « Le Républicain Lorrain » le 09 février 2016, « Les Affiches d'Alsace et de Lorraine » le 12 février 2016 et sur une plateforme de dématérialisation des marchés www.reprographic.fr.

La remise des offres était fixée au 04 mars 2016.

Les travaux ont été décomposés en 2 tranches : la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

6 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres, réunie les 08 mars 2016 et 15 mars 2016, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer le marché (tranche ferme et tranche conditionnelle) à l'entreprise SCRE SAS de HERANGE, pour les montants suivants :

Tranche ferme :	216 648,81 € H.T. (soit 259 978,57 € T.T.C.).
Tranche conditionnelle :	76 506,54 € H.T. (soit 91 807,84 € T.T.C.)
Total	293 155,35 € H.T. (soit 351 786,42 € T.T.C.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par la commission d'appel d'offres,
- décide d'attribuer le marché (tranche ferme et tranche conditionnelle) à l'entreprise SCRE SAS de HERANGE pour un montant de 293 155,35 € H.T. (soit 351 786,42 € T.T.C.),
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché.

Objet : Travaux d'extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING : Attribution et autorisation de signature du marché à procédure adaptée (MAPA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour les travaux d'extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING a fait l'objet d'une publication dans les journaux « Le Républicain Lorrain » le 11 mars 2016, « Les Affiches d'Alsace et de Lorraine » le 15 mars 2016 et sur une plateforme de dématérialisation des marchés www.reprographic.fr.

La remise des offres était fixée au 08 avril 2016.

Les travaux ont été décomposés en 11 lots.

61 offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres, réunie les 12 avril 2016 et 19 avril 2016, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer :

- pour le lot n° 1 - TERRASSEMENT – VRD : à l'Entreprise STRUBEL de HARTZVILLER, pour un montant de 11 544,80 € HT
- pour le lot n° 2 – GROS ŒUVRE : à l'Entreprise STRUBEL de HARTZVILLER, pour un montant de 132 661,50 € HT
- pour le lot n° 3 - ETANCHEITE TOITURE TERRASSE : à l'Entreprise SOPREMA de STRASBOURG, pour un montant de 19 787,94 € HT
- pour le lot n° 4 - MENUISERIE EXTERIEURE : à l'Entreprise SESMAT de NOMENY, pour un montant de 27 000,00 € HT
- pour le lot n° 5 - DOUBLAGES – CLOISONS - FAUX-PLAFONDS : à l'Entreprise IDEAL CREATION de NEUFCHATEAU, pour un montant de 16 829,17 € HT
- pour le lot n° 6 - ELECTRICITE – VMC : à l'Entreprise SETEA de MAXEVILLE, pour un montant de 13 000,00 € HT
- pour le lot n° 7 - CHAUFFAGE – SANITAIRE : à l'Entreprise NISSE FRERES de SARREBOURG, pour un montant de 31 991,32 € HT
- pour le lot n° 8 - MENUISERIE INTERIEURE: à l'Entreprise REIMEL de SAINT - LOUIS, pour un montant de 2 320,45 € HT
- pour le lot n° 9 - CHAPES-CARRELAGE-FAIENCE : à l'Entreprise KOENIG de DRULINGEN, pour un montant de 3 433,49 € HT
- pour le lot n° 10 - PEINTURE - SOLS SOUPLES : à l'Entreprise WEIL de SAINT - QUIRIN, pour un montant de 7 253,00 € HT
- pour le lot n° 11 - ENDUIT EXTERIEUR : non attribué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition faite par la commission d'appel d'offres concernant l'attribution des 11 lots,
- attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux d'extension des locaux de l'accueil périscolaire de HOMMARTING conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce marché.

Objet : Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier, de Madame Aline MEISSE, Présidente de l'Association 1, 2, 3 Soleil, concernant une demande de versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement du périscolaire pour l'année 2015.

Monsieur le Maire présente les comptes 2015 du périscolaire :

DEPENSES

Périscolaire : 48 334,60 €
Centres aérés : 8 881,58 €
Frais de fonctionnement : 6 873,37 €

TOTAL DEPENSES : 64 089,55 €

RECETTES

Périscolaire : 20 491,37
Centres aérés : 9 090,60 €
Subventions
- CAF : 4 500,00 €
- Conseil Général 1 800,00 €
- Conseil Régional 9 961,20 €
- Commune de HOMMARTING 18 246,38 €

TOTAL RECETTES : 64 089,55 €

Le Maire indique que la subvention initiale de la Commune de HOMMARTING pour l'année 2015 est : 18 246,38 €. Or, au cours de l'année 2015, la Commune de HOMMARTING a pris en charge des frais liés au personnel et au fonctionnement de la structure.

Déduction faite des paiements effectués par la Commune, la subvention sollicitée par l'Association 1, 2, 3 Soleil est : **4 637,75 €**.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 4 637,75 €, à l'Association 1, 2, 3 Soleil, pour le fonctionnement du périscolaire.

Objet : Reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 €
contrat n° 10278 00160 000498931 70

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat ligne de trésorerie, souscrit auprès du Crédit Mutuel de STRASBOURG, pour une durée de 1 an, arrive à échéance le 30 juin 2016 et qu'il convient de procéder au renouvellement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de STRASBOURG une ligne de trésorerie, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limite d'un plafond fixé à **100 000 euros**, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : 100 000 €
- durée : 1 an
- taux : Euribor moyen mensuel à 3 mois + marge de 1,55 point.
- fonctionnement : Autorisation de crédit
- disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité, dès signature du contrat
- commission d'engagement: 200 euros payables à la signature du contrat.
- intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- commission de non utilisation : néant

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de renouvellement à venir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Objet : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale : projet de fusion des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre

Avis de la Commune de HOMMARTING

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier ainsi que de l'arrêté préfectoral, en date du 27 avril 2016, portant projet de fusion des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le périmètre envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de fusion des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre, tel que mentionné dans l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016.

Objet : Demande de participation financière de Mme VELSCH Anita

Monsieur le Maire informe les Conseillers d'une demande de participation de Madame VELSCH Anita, locataire d'un logement communal, pour la réalisation de différents travaux de peinture au sein de son logement. Ces travaux seront effectués par une entreprise. Un devis a été présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder à Madame VELSCH Anita une exonération d'un mois de loyer, dans le cadre de la réalisation de divers travaux de peinture dans le logement communal situé 3 Place de l'Eglise.

La séance est clôturée à 21 h 50.



Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 12/05/2016
Le Maire,

Jean-Louis NISSE